

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 23 FEVRIER 2024

L'AN 2024, le 23 FEVRIER, les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au Conseil Départemental - rue Paul Doumer à Laon.

Etaient présents : M. GRZEZICZAK, Président,
Mme BODIOT, MM. CREMONT, DAIN, DELHAYE, GERVOIS, LEBEAU, LEFEVRE, Mme LETOT-DURANDE, MM. LIEZ, Mmes MARICOT et M'SAKNI, M. MUZART, Mme PASSEMART, M. PERROU, Mmes PLATRIER, RIBEIRO, et VARLET-CHENOT, M. VERDEZ et Mme VIOLET, Administrateurs.

M. KALLEL, Secrétaire du CSE de l'Opal.

M. BAILLET, Chef d'Unité Parc Public au SRU de la Direction Départementale des Territoires, représentant M. le Préfet.

Pouvoirs : M. BESANÇON, Administrateur, à M. PERROU
Mme DIVE, Administrateur, à Mme M'SAKNI
Mme FRICHET, Administrateur, à M. GRZEZICZAK
M. LINIER, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.

Excusé : M. RAMPENBERG, Vice-Président

Absents : MM. EUGENE, LE NY, Administrateurs
M. MONFORT, Commissaire aux Comptes.

Assistés de : M. BASSET, Directeur Général par intérim.
Mme MOINAT, MM. ROBERT, SIMONNOT et TOMBOIS, Directeurs de Service.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance, PESCE, Chargée des Politiques Locales.

La séance est ouverte à 10 h 00.

ORDRE DU JOUR

LAON - SITE FERNAND CHRIST – PENSION DE FAMILLE – CONVENTION DE LOCATION

Le Bureau, lors de sa séance du 17 Octobre 2022, a validé une mise à jour du plan de financement de l'opération de construction de 25 logements pour la Pension de famille implantée sur le Site Fernand Christ.

En parallèle nous avons mené de nombreux échanges avec le futur gestionnaire - Accueil et Promotion - afin de définir les conditions de gestion et de location de cet établissement.

Le loyer annuel global est établi au montant de 90.000 € à compter du 1^{er} janvier 2024.

L'association Accueil et Promotion dont le Président est Monsieur Patrick NICE a également validé cet accord par décision du 30 janvier 2024.

La signature de cette convention de location est par ailleurs un pré-requis nécessaire à la signature de la convention APL tripartite (Etat- OPH-Accueil et Promotion).

Madame Pascale Frichet est Directrice Générale d'Accueil et Promotion et aussi Administrateur à l'Oph de l'Aisne.

A ce titre, la conclusion d'une convention entre l'Office et l'Association Accueil et Promotion est subordonnée à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration de l'Office, en application des dispositions de l'article L 423-10 du code de la construction et de l'habitation, s'agissant d'une convention réglementée.

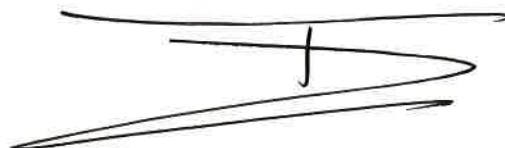
Au vu de l'exposé ci-dessus, il est proposé au Conseil d'Administration :

- d'autoriser le Directeur Général signer la convention de location susmentionnée entre l'Office et l'Association Accueil et Promotion ainsi que tous documents s'y référant
- et de réaliser toutes démarches nécessaires à la bonne exécution de cette convention.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.



Acte à classer

CA-4007

1 En préparation	2 En attente retour Préfecture	3 > AR reçu <	4 Classé
----------------------------	---	--------------------------------	--------------------

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-03-05T11-11-45.00 (MI251401707)

Identifiant unique de l'acte : 002-423119395-20240223-CA-4007-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : LAON - SITE FERNAND CHRIST - PENSION DE FAMILLE - CONVENTION DE LOCATION

Date de décision : 23/02/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : N. 4007 - LAON SITE FERNAND CHRIST - PENSION DE FAMILLE - CONVENTION DE LOCATION - CONVENTION REGLEMENTEE (1).PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 05/03/24 à 11:11

Par HERMI Farida

Transmis

Date 05/03/24 à 11:11

Par HERMI Farida

Accusé de réception

Date 05/03/24 à 11:16